



AIDER A LA PRISE DES MEDICAMENTS

Version FC2021/07/01

Format :	Groupe sur le site de l'institut Ou en intra
Modalités :	Présentiel

INDICATEURS DE RESULTATS

	TAUX DE SATISFACTION			INDICATEURS D'ACCOMPLISSEMENT	
	Stagiaires	Employeur	Réponses aux attentes	Nombre de stagiaires	Nombre d'heures
03 juin 2021	En cours de traitement			7	7

MODALITES ET DELAI D'ACCES

- Durée en heures et en jours : 7 heures/ 1 jour
- Dates et horaires de la formation : 10 novembre 2022 ; 09h00-12h30 et 13h30-17h00
- Effectif : *minimum* : 6 candidats ; *maximum* :14 candidats
- Lieu de la formation et modalités d'accès : IFSI-IFAS 7 rue Philippe DESPORTES 28000 Chartres en centre ville proche Hôtel Dieu, affichage sur site du lieu de formation
- Conditions d'accueil : se présenter au secrétariat d'accueil 10 minutes avant le début de la formation
- Délais d'inscription : 15 jours maximum avant le début de la formation

ACCUEIL DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP :

Contact : Référent handicap : NEDELEC Sandrine par mail : snedelec@ch-chartres.fr

L'institut garantit la confidentialité des informations et du traitement de votre demande.

PUBLIC ET PRE-REQUIS

- Public : Aide-soignant, Auxiliaire de puériculture, Accompagnant éducatif et social, agent travaillant en lieu de vie.
- Pré-requis : exercer auprès de personnes vivant en lieu de vie et nécessitant un accompagnement dans les gestes de la vie quotidienne.

OBJECTIFS

Cette action a pour objectif de :

Professionaliser les professionnels de santé et accompagnants dans l'aide à la prise des médicaments des personnes vivant en lieu de vie.

Les objectifs opérationnels (ou compétences professionnelles) visés à l'issue de cette formation sont de :



AIDER A LA PRISE DES MEDICAMENTS

Version FC2021/07/01

- Respecter les bonnes pratiques d'aide à la prise de médicaments ;
- Mettre en œuvre les surveillances et soins adaptés ;
- Participer à l'éducation de la personne soignée en collaboration avec l'infirmière;

CONTENU

Introduction et recueil des attentes des stagiaires

I- Le cadre réglementaire relatif à la prise des médicaments :

Actes autorisés, contrôle infirmier,

Arrêté du 22 octobre 2005, concernant les règles de sécurité liées au médicament (DEAS).

Art L 313-26 du Code d'actions sociales et familiales

II- Les règles de sécurité du patient dans la prise de médicaments :

Sécurisation du médicament de la préparation à l'administration des médicaments

Règle des 5 B

III- Le rôle de l'aide-soignant ou autres accompagnants :

Collaboration avec l'infirmier(e) : aide à la prise des médicaments

Informations sur les médicaments sécables et ou écrasables

IV- Les principales familles des médicaments et surveillances associées:

Antalgiques, Anticoagulants, Anti-inflammatoires, Antibiotiques, Diurétiques, Laxatifs, Insuline, Neuroleptiques, Antidépresseurs,

Evaluation des acquis et de la satisfaction

Conclusion

METHODES PEDAGOGIQUES

- Méthodes pédagogiques :
 - Méthodes actives issues du modèle socioconstructiviste (selon le courant pédagogique Lev VIGOTSKI), qui favorise et justifie la prise en compte de l'expérience des stagiaires,
 - Interactions constantes sur la base des pratiques professionnelles respectives.
 - Retour d'expérience
- Matériel pédagogique :
 - Salle de cours : matériel informatique, vidéoprojecteur, paperboard.

MODALITES D'EVALUATION

- **Positionnement en amont :**

Questionnaire de connaissances en lien avec la pratique du soin en amont de la formation pour chacun des participants.

Fait le jour même avant le début de la formation



AIDER A LA PRISE DES MEDICAMENTS

Version FC2021/07/01

- Evaluation des acquis /compétences liées aux objectifs opérationnels définis :

Connaissances ou compétences	Modalités d'évaluation (QUIZZ, exercices...)	Critères d'évaluation (%de réussite, ou comparaison entrée et sortie de formation...)
Etre capable de définir le cadre réglementaire d'aide à la prise des thérapeutiques et d'en mesurer les enjeux législatifs	Questionnaire Quizz en fin de formation Echanges	Reprise du questionnaire de positionnement avec mesure des acquisitions
Etre capable de mettre en œuvre les surveillances et soins adaptés	Questionnaire Quizz en fin de formation Echanges	Reprise du questionnaire de positionnement avec mesure des acquisitions
Etre capable de participer à l'éducation de la personne soignée en collaboration avec l'infirmière	Questionnaire Quizz en fin de formation Echanges	Reprise du questionnaire de positionnement avec mesure des acquisitions

- Evaluation qualitative de la formation le dernier jour de la formation (fiche dévaluation)
- Evaluation des acquis le dernier de la formation

NB : Evaluation à froid à 3 mois auprès des employeurs sur l'acquisition des compétences des agents formés.

MODALITES DE VALIDATION

Attestation de fin de formation incluant les résultats des acquis

TARIF ET CONDITIONS TARIFAIRES

- Tarif : 143 € par participant
- Conditions tarifaires : tarif de groupe possible pour un groupe d'un même établissement.

INTERVENANTS

Formateurs, concepteurs/contributeurs de l'institut de Chartres

CONTACT

Nom et prénom du formateur : NEDELEC Sandrine, infirmière cadre de santé formateur, responsable de la formation continue et intervenant, master Ingénierie de formation et conseil.

Contact e-mail et téléphonique : snedelec@ch-chartres.fr



AIDER A LA PRISE DES MEDICAMENTS

Version FC2021/07/01

Secrétariat **Secrétariat de l'institut**

Tél. : 02.37.30.30.86

Fax : 02.37.30.32.49

secifsi@ch-chartres.fr